

Nos 3 formules de Bilan de compétences

Formule Essentiel	Formule Premium	Formule Spécifique (cadre, RQTH...)
1 rendez-vous de présentation offert	1 rendez-vous de présentation offert	1 rendez-vous de présentation offert
14h de RDV face à face : - Phase préliminaire : 3h - Phase d'investigation : 8h - Phase de conclusion : 3h Cette répartition des heures par phase est individualisée en fonction des besoins du bénéficiaire	16h de RDV face à face : - Phase préliminaire : 3h - Phase d'investigation : 10h - Phase de conclusion : 3h Cette répartition des heures par phase est individualisée en fonction des besoins du bénéficiaire	16h de RDV face à face : - Phase préliminaire : 3h - Phase d'investigation : 10h - Phase de conclusion : 3h Cette répartition des heures par phase est individualisée en fonction des besoins du bénéficiaire
2h de travail a synchrone : phase d'investigation	4h de travail a synchrone : phase d'investigation	8h de travail a synchrone : phase d'investigation
Soit 16h de formation dont 14h d'entretiens personnalisés en cabinet (sur Nice ou Carros) et/ou en visio	Soit 20h de formation dont 16h d'entretiens personnalisés en cabinet (sur Nice ou Carros) et/ou en visio	Soit 24h de formation dont 16h d'entretiens personnalisés en cabinet (sur Nice ou Carros) et/ou en visio
- Les Bilans de compétences sont réalisés par une psychologue du travail - La durée du Bilan de compétence « Essentiel » est de 6 à 8 semaines à raison d'1 entretien par semaine	- Les Bilans de compétences sont réalisés par une psychologue du travail - La durée du Bilan de compétence « Premium » est de 8 à 12 semaines à raison d'1 entretien par semaine	- Les Bilans de compétences sont réalisés par une psychologue du travail - La durée du Bilan de compétence « Spécifique » est de 8 à 12 semaines à raison d'1 entretien par semaine
1750 euros TTC	2000 euros TTC	2400 euros TTC
Dont 1600€ pris en charge par le CPF et 150 € de participation obligatoire	Dont 1600€ pris en charge par le CPF + 150 € de participation obligatoire + 250 € reste à charge du bénéficiaire	Dont 1600€ pris en charge par le CPF + 150 € de participation obligatoire + 650 € reste à charge du bénéficiaire